

FICHE DESCRIPTIVE

CACES plateformes élévatrices mobile de personnes – « NACELLE » multidirectionnelle avec plateforme de travail repliée- R486 1B

Pré-requis d'accès à la formation

- Avoir 18 ans
- Etre apte médicalement
- Etre apte au travail en hauteur

Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

Objectifs de la formation

Etre capable de conduire une plate-forme élévatrice mobile des personnes en respectant les règles et selon la nouvelle recommandation CNAM-TS R 486.

Durée de la formation : 28 H

Rythme : Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13 :30h à 16 :30h (soit 4 jours de formation).

Nombre minimum et maximum de stagiaires par session

Nombre minimum : 4

Nombre maximum : 8

Tarif

Nous contacter :

- Agence de TRINITE au 0596 58 40 59, par mail : trinite@passersonpermis.com
- Agence du LAMENTIN au 0596 51 69 47, par mail : lamentin@passersonpermis.com

Programme de formation

- **Accueil et présentation de la formation**
- **Le conducteur et la réglementation**
- **Définition d'une PEMP**
- **Le conducteur**
- **Les accidents du travail**
- **Les statistiques**
- **Les causes fréquentes d'accidents de PEMP**
- **Les acteurs de prévention**
- **Les typologies de PEMP**
- **Les règles de conduite en sécurité**

- **Les risques divers**
- **Les gestes de commandement**
- **La signalisation**

Dates de formation

Un calendrier prévisionnel des sessions de formation est déterminé chaque année. Il existe au minimum une session par mois.

Lieux de la formation

Carrère 97232 Le Lamentin



Modalités

pédagogiques et moyens d'encadrement

- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs.
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences et débats
- Formation sur nacelle
- Piste privée de maniabilité
- Equipe de formateurs permanents

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, et le cas échéant de l'examen

- Evaluations théoriques et pratiques réalisées par un testeur agréé indépendant du centre de formation.
- Feuilles d'émargements signées par demi-journée.

Formalisation à l'issu de la formation

Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES).

À NOTER : La certification CACES est valable 5 ans. Une réactualisation devra être effectuée au bout de ces 5 ans.